

Le Grand Est, fort de ses villes moyennes !

Le Séminaire Villes Moyennes s'est déroulé, ce jeudi 15 mars 2018, à Saint-Dizier en présence de **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est, de **Martine Lizola**, Présidente de la Commission Aménagement des territoires, co-présidente du Comité de pilotage du SRADDET¹, de **Franck Leroy**, Vice-Président en charge de la Cohésion territoriale, de la Contractualisation et de l'Équilibre des territoires, co-président du Comité de pilotage du SRADDET, de **Christine Guillemy**, Vice-Présidente en charge de la formation initiale, lycée et apprentissage, de **Nicole Muller-Becker**, Vice-Présidente en charge de la coopération transfrontalière et du développement multilingue, d'**Elisabeth Del Genini**, Conseillère régionale, Déléguée aux villes moyennes, de **Jean-Jacques Bayer**, **Annie Duchêne**, **Claudine Ganter**, **Mireille Gazin**, **Pascale Krebs**, **Isabelle Pestre** et **Philippe Specht**, Conseillers régionaux, ainsi que de représentants des villes moyennes du Grand Est.

Ce séminaire a permis aux représentants élus des villes moyennes de saisir l'opportunité de construire, grâce à la Région Grand Est, **une nouvelle dynamique autour de leur territoire**. En effet, la Région est la seule à disposer d'une vision d'ensemble des besoins et des ressources de ses territoires. Devant aussi définir des politiques publiques prescriptives pour les prochaines années, elle est à même de pouvoir prendre en compte les différentes problématiques territoriales.

Lors de ce séminaire, Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, a annoncé que la Région allait s'emparer de cette opportunité, pour que le déploiement d'une intervention spécifiquement dédiée aux villes moyennes réponde, à travers un cadre d'intervention souple et agile, à leurs spécificités et besoins, dans une logique de maillage de leur territoire.

Là où l'Etat se désengage faute de moyen, là où le lien disparaît, la Région Grand Est le recrée, faisant du Réseau des Villes Moyennes, un des marqueurs identitaires du Grand Est.

➤ Une stratégie pour l'avenir du Grand Est et ses territoires

La Région est depuis l'adoption de la **Loi MAPTAM**² en charge, en qualité de chef de file, de l'aménagement et du développement durables de son territoire. Cette responsabilité est éminemment stratégique car elle est située à la jonction de toutes les autres politiques territoriales régionales : jeunesse, transports, emploi, culture, tourisme, etc.

La Région a ainsi défini 4 axes prioritaires au titre de son intervention sur le champ de l'aménagement du territoire :

- assurer la cohésion territoriale par un aménagement durable et équilibré,
- soutenir des projets structurants à une échelle de territoire pertinente en veillant à une articulation équilibrée entre les territoires ruraux et urbains,
- contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des territoires aux difficultés spécifiques,
- développer une approche territoriale pour un meilleur accès à la santé.

C'est sur la base de ces 4 axes prioritaires que la Région Grand Est a défini sa politique régionale d'aménagement du territoire, incluant le volet santé. Son objectif premier est de pouvoir apporter un soutien à tout projet, quel que soit le territoire ou la commune qui le porte, dès lors qu'il s'inscrit dans une dynamique de développement et d'attractivité du territoire.

¹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

² Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles MAPTAM.

➤ **Les villes moyennes identifiées comme maillons essentiels**

Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET a confirmé que le Grand Est s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. A ce titre, les villes moyennes ont été identifiées comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux, mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et la diversité des situations géographiques et des configurations territoriales influe de manière très différenciée leur développement : qu'elle soit une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé, une ville à faible densité de population ou située dans une zone frontalière. Certaines connaissent une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives (déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires).

Les 3 axes d'action régionale pour les villes moyennes :

L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET.

Une réflexion a été menée autour de 3 axes :

- Appui aux villes moyennes pour leurs projets de développement ou de redynamisation, conçus dans une logique de projet global irriguant tout le bassin de vie,
- création d'une identité commune ville moyenne et d'un sentiment d'appartenance à une « famille » au sein de l'armature urbaine régionale tout en prenant également en compte leurs situations très contrastées,
- constitution et animation d'un réseau de villes moyennes, visant à créer une dynamique de partage d'expérience mais de projets/démarches communs.

➤ **Une démarche partenariale autour de la définition d'un projet**

Une analyse portée par les agences d'urbanisme et financée par la Région sera réalisée pour chacune des villes moyennes d'ici fin 2018, qui sera invitée à définir, en lien avec l'intercommunalité, les grands enjeux de son territoire, la stratégie et les projets d'investissement qui pourraient être menés afin d'y répondre. Ces travaux serviront de socle à l'élaboration du Pacte signé entre la Région, la Ville Moyenne et son EPCI, éventuellement le PETR ou d'autres acteurs de son territoire, formalisant la démarche et les projets significatifs à accompagner et à soutenir d'un commun accord.

➤ **Les thématiques abordées prioritairement concerneront:**

- La vitalité du centre-ville :
 - l'habitat : rénovation de l'habitat en centre-ville notamment au regard de la vacance de logements, reconversions et réhabilitations en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire,
 - les friches : traitement des friches publiques et privées, dents creuses afin de limiter l'étalement urbain,
 - le commerce : analyse globale de la situation du commerce sur le territoire, revitalisation sur le commerce en centre-ville dans une démarche partenariale public/privé,

- les équipements de service-aménagements pour la population : construction-réhabilitation d'équipements publics de centralité, espaces publics paysagers respectueux de l'environnement, trames vertes et bleue,
- Le rayonnement :
 - la culture et le patrimoine : rénovation du patrimoine, accompagnement des villes dans le suivi de leur secteur protégé, pour les projets de modernisation des cinémas indépendants et des équipements cultures bénéficiant d'un label,
 - la santé : organisation et renforcement de l'offre de santé avec les maisons de santé pluri-professionnelles, télémédecine, contrat local de santé, outils mutualisés entre professionnels, projets expérimentaux.
 - Le tourisme,
 - Le sport,
 - Le marketing territorial,
- L'accessibilité :
 - La mobilité : accessibilité, stationnements courte durée, circulations douces entre la ville et son territoire,
 - Le numérique,
 - Les smart territoires.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-textier@grandest.fr